

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	C	adre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réce		Dossier complet le :	Q	N° d'enregistrement : 2018-3060
27102	100	27102/201		2013- 3060
SCHOOL		1. Intitulé du pro		
	torage de 50 mètres de pr nt de son élevage bovin.	ofondeur pour limiter l'utilis	ation d'eau publiq	ue par un agriculteur pour le
Torictioninemen	it de son elevage bovin.			
	2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne	physique			
Nom		Prénom		
2.2 Personne i	morale			
Dénomination	n ou raison sociale	EARL SAUCET		
	et qualité de la personne résenter la personne morale	Sébastien SAUCET		
RCS / SIRET	4 4 8 3 5 9 4	2200012	Forme juridique	EARL
	Joigne	ez à votre demande l'ann	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie	e(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères anno	exé à l'article R. 1:	22-2 du code de l'environnement et
		dimensionnement correspo	COLUMN TO THE PARTY OF THE PART	
N° de caté	gorie et sous catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27°a)				ne profondeur de 50 mètres
		4. Caractéristiques génér	ales du projet	
		laire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du	ı formulaire
		uels travaux de démolition	<u> </u>	Para the same and Haller and hearing
	rorage de 50 metres de pr ent de 4500 m3/an d'eau e		u preievee pour a	limenter en eau l'élevage bovin.
J				
				-

4.2 Objectifs du projet	
L'objectif est de réaliser des économies d'eau publique en prélevant grâce au forage, l'eau nécessaire au fonctionnement	
de l'élevage bovin.	
ac i dicrage permit	
4.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase travaux	
Le projet consiste en la foration d'un puits artésien d'environ 50 mètres de profondeur (profondeur adaptée au cours de la	
foration). Le forage sera équipé de tubages pleins/crépinés pour sécurisés l'ouvrage et permettre le prélèvement d'eau.	
Une station de pompage sera mise en place. Le forage sera réalisé par la société GTR Forages qui exécutera les travaux	
de forage en respectant le norme AFNOR NFX 10-999.	
e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Ce forage prévoit d'exploiter la nappe des sables du Perche, et de prélever 4500 m3/an avec un débit maximum de 5 m3/	
h. Le projet se situe dans un environnement agricole, à plus de 50 m de toute habitation.	
Le projet de forage est profond de 50m et est équipé de tubage PVC pleins/crépinés. Le forage fonctionnera grâce à	
l'électricité, il n'y aura pas d'hydrocarbures stockés sur place. Seules des nuisances sonores et des vibrations pourront	
être constatées en phase de travaux.	
Dans sa phase d'exploitation un prélèvement d'eau annuel de 4500 m3/an est prévu. Cette eau servira au	
fonctionnement de l'élevage bovin.	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra La décision de l'autorité environnemer Le projet est soumis à l'article R214-32 nomenclature, tout en suivant les prese n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les d'ouvrage souterrain soumis à déclarainstruction (copie jointe).  4.5 Dimensions et caractéristiques du present décision de la companyation de la companya	ntale devra être jointe au(x) dossie 2 du Code de l'environnement, ain criptions générales de l'Arrêté du 5 prescriptions générales applicab tion. Un dossier de déclaration se	r(s) d'autoriso si qu'au titre d 11 septembre les aux sonda ra transmis à	ation(s).  des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la de 2003 portant application du décret ages, forages, création de puits ou la DDT de la Sarthe pour
	urs caractéristiques	on preciser is	Valeur(s)
Profondeur du forage :		•	50 m
Débit de prélèvement du forage :			Débit nominal 5 m3/h Débit maximal 5 m3/h Débit journalier 12 m3/j Débit annuel 4500 m3/an
4.6 Localisation du projet			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 0_ °3(	0'47"_E Lat.48°11'18"_N
Les Pâtis, 72110 Saint Georges du Rosay Parcelle C 269	Pour les catégories 5° a), 6° a), bet c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ:  Point d'arrivée:  Communes traversées:  Le projet a une envergure d'une	Long ° Long °	_'"_ Lat°'_"_ _'"_ Lat°'_"_ 12.
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre prindiquez à quelle date il a été autor	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d les rojet et	ge existant ?	Oui Non 🗷

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		
En zone de montagne ?		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		
Sur le territoire d'une commune littorale ?		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		T
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	Control of the contro	K

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		K	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		K	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		K	
Dans une zone de répartition des eaux ?		K	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		K	
Dans un site inscrit ?		K	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Site natura 2000 le plus proche à 15 km au Nord (FR2500109 - Bois et Coteaux calcaires sous Belleme )
D'un site classé ?		K	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	K		Ce forage prévoit d'exploiter la nappe de Sables du Perche et de prélever 4500 m3/an avec un débit maximal de 5m3/h. La qualité de l'eau ne sera pas perturbée car il n'y aura pas de rejet et les eaux ne pourront pas s'infiltrer via l'ouvrage grâce à une cimentation en profondeur. Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrai net le tubage sera réalisé.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		K	Les consommations d'eau seront les mêmes que celle réalisées sur le réseau d'eau potable. De plus, l'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement trop important.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		K	ı
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	к		Les consommations d'eau seront les mêmes que celle réalisées sur le réseau d'eau potable. De plus, l'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement trop important.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		K	L'emprise du projet n'excédera pas une superficie d'une dizaine de m2.
Milieu naturel			K	Zone Natura 2000 la plus proche située à 15 km. Aucun impact sur cette zone n'est à craindre

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		T	Les consommations d'eau seront les mêmes que celle réalisées sur le réseau d'eau potable. De plus, l'essai de pompage permettra de définir un débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement trop important.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		K	L'emprise du forage a une envergure d'environ 20 m². En phase d'exploitation l'installation de la margelle bétonnée consommera 3m² d'herbe.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		K	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		ĸ	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		K	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annuaire entre le terrain et le tubage sera réalisé.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	K		Seuls le transport du matériel de forage lors des travaux est concerné par cette rubrique. La foreuse sera amenée sur site et ramenée après forage.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	K	K	Le processus de forage engendre forcément du bruit. L'opération de forage durera entre 4 heures et 8 heures.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		K	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	K	■	Le fait de forer dans le sous-sol engendre des vibrations qui n'auront pas un périmètre très élevé.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		K	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	K		La foreuse est motorisée, des émissions de gaz d'échappement sont à prévoir.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	ĸ		Lors de la foration, au moment où l'on tombe sur l'aquifère, l'eau de cet aquifère peut jaillir du forage le temps d'installer le tubage.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		K	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	K		En creusant le forage extrait de la terre et de la boue.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		K	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		K	
approuvés	ences du projet ident ; ? Non × Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non_ > 31 OUI, decil	/ez lesc	queiles	
				t-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décr	ivez les	squels :	
		S. [5] [5] [5]		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet c	destinées à éviter ou réduire les effets
négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de p	précision, il vous est possible de joindre
une annexe traitant de ces éléments) :	

Protection de la tête de forage :

- margelle bétonnée de 3 m²
- couvercle béton cadenassé
- la tête de forage s'élèvera 0.5 m au dessus du terrain naturel
- cimentation sur 10 mètres de profondeur par injection sous pression par le bas

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Il n'existe aucune source de pollution potentielle (sites BASIAS, BASOL, ni aucune espèce animale ou végétale d'importance remarquable, aucune zone Natura 2000, ni aucun monument historique, aucun patrimoine archéologique, ni aucun cimetière à proximité du projet.

l'impact du projet sur son environnement sera donc le suivant :

- pas d'impact sur la faune et la flore à proximité du forage
- peu d'impact sur les ouvrages les plus proches
- d'un point de vue quantitatif, les risques de surexploitation de la nappe sont négligeables puisque les mêmes quantités sont déjà prélevée sur le réseau privé

#### 8. Annexes

	. Affilexes obligationes	NEW P
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	K
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	K
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par	ır le maître d	ouvrage ou	pétitionnaire
--	----------------	------------	---------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Dossier de déclaration de forage au titre de l'article I.214-32 du Code de l'Environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la nomenclature

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

ALENCON Fait à

le, 26/02/2018

Guillaume CHAPURLAT, Responsable Effiterr Eau, représentant pour le maître d'ouvrage.

Signature

76 - 78 Chemin de Maures 61004 ALENÇON Cedex 761 - 02 33 81 41 41 - Fax : 02 33 81 41 40 Siret 403 719 966 00026

Ins